



Amiante: les anciens du "Tripode" ne veulent pas qu'on oublie leur histoire (PAPIER D'ANGLE)

Sécu-santé-Amiante-Budget-Administration PREV

09-10-2010 08:59:40 Pays : FRA FRFR FRS0694 40667 /AFP-VB41

NANTES, 9 oct 2010 (AFP) - Cinq ans après la destruction de l'emblématique "**Tripode**" de Nantes, un bâtiment administratif bardé d'amiante, l'intersyndicale des anciens s'est battue pour réaliser un documentaire sur leur histoire afin de défendre ceux qui tombent maintenant malades, 35 ans après.

Le **Tripode**, désaffecté depuis 1993, a été dynamité en février 2005. "Pas longtemps après, nous nous sommes rendus compte que l'administration considèrerait désormais que le problème était réglé", explique Francis Judas, délégué CGT de l'intersyndicale du **Tripode**.

"Les études épidémiologiques traînaient - à l'heure où je vous parle, elles ne nous ont toujours pas été communiquées - et, en 2007, nous avons déploré le premier malade de l'amiante non ouvrier, très exactement 35 ans après l'entrée du premier salarié dans le bâtiment, le délai médical généralement constaté", ajoute M. Judas.

"Nous n'avions plus la preuve de l'exposition à l'amiante puisque le bâtiment n'était plus. Alors, avec l'ensemble de l'intersyndicale, nous sommes allés trouver une vraie documentariste, Catherine de Grissac, pour lui proposer le sujet. C'est ensuite elle qui a décidé seule de la réalisation, nous voulions quelque chose de professionnel et objectif", souligne-t-il.

Coproduit par Plan Large Production et Télénantes, le documentaire, achevé en juin 2010 et non encore diffusé à l'échelle nationale, n'a en outre vu le jour que grâce à une collecte de fonds: l'un des trois employeurs des ex-salariés du **Tripode**, le ministère du Budget alors dirigé par Eric Woerth, a décidé en 2009 de ne pas verser une subvention de 10.000 euros initialement votée.

"L'association +Documentaire **Tripode**+ a reçu près de 400 dons qui ont permis de boucler le budget. Les deux autres employeurs du **Tripode**, le ministère des Affaires étrangères et l'INSEE, ainsi que les trois collectivités locales (région, département, ville) ont participé au financement.

Inauguré en 1972 sur l'île Beaulieu à Nantes, le "**Tripode**", un bâtiment avant-gardiste formé de trois ailes de 70 mètres de haut, a vu pendant vingt ans défiler dans ses murs quelque 1.800 fonctionnaires.

Truffé d'amiante - 350 tonnes en ont été sorties avant sa destruction - ce bâtiment est aussi le symbole du combat, retracé dans le film, des syndicats de salariés qui ont pris conscience du danger dès les années 80 et obtenu la désaffectation de l'édifice en 1993.

Dans le documentaire, Paul Roder, expert en amiante mandaté par le tribunal administratif de Nantes, souligne que le **Tripode** "est l'un des cas les plus extrême en France".

"C'est pire que Jussieu. Il y en avait dans les placards où des dossiers ont été déposés, il suffisait d'ouvrir une porte pour voir des flocons d'amiante partout. Le personnel de bureau a été exposé rien que par la manipulation des dossiers dans les placards", ajoute M. Roder.

Les électriciens et les plombiers affectés à l'entretien du bâtiment, plus exposés, ont connu leur premier décès en 1995. Il a fallu sept années de procédure à sa famille pour obtenir une indemnisation pour décès lié à l'amiante et donc à une maladie professionnelle. Aujourd'hui, il ne reste plus qu'un seul ouvrier vivant parmi l'équipe d'entretien du bâtiment.

En 2010, le **Tripode** n'a toujours pas été reconnu comme "site amiante". Chaque nouveau malade doit entrer en procédure avec son ancien employeur pour tenter d'obtenir la reconnaissance de sa maladie professionnelle et aucun ancien salarié ne bénéficie des pré-retraites amiante prévues par la loi.

"Une tour, de l'amiante, un combat..." de Catherine de Grissac. Informations sur <http://www.les-amiantes-du-tripode.fr/>

axt/mcl/ed

AFP 090859

OCT 10